partit le 24 du même mois; le Vaiſſeau l'*Hector*, y arriva le même jour de Madras. Il était ſur ſon leſt en très-mauvais état, & tout ſon équipage était malade.

Le Vaiſſeau *Lebute*, Capitaine *Maitland*, eſt arrivé de Bengale à Crookhaven le 1^er^ de Janvier ayant perdu ſon mât.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le commerce du 28 Déc. 1765, au 7 Janv. 1766.*

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le 28 Déc. 1765 à la Douanne de Londres.*

Pour l'Inde, 56 tonnes de plomb; — pour la Méditerranée, 149 quintaux d°. — pour Veniſe, 10 tonnes de bois de campêche; — pour Hambourg, 1670 livres de piment; — pour le Portugal & l'Italie, 4700 quarters de froment.

ART. *enregiſtrés le 31.*

Pour l'Eſpagne & l'Italie, 6670 quarters de froment; — pour l'Inde, 3114 aunes de toile à voiles; — pour Bruges, 146 quintaux de plomb; — pour le Portugal, l'Eſpagne & l'Irlande, 3000 quarters de froment.

ART. *enregiſtrés le 4 Janv. 1766.*

Pour Calais, 5000 onces d'or étranger monnoyé; pour Liſbonne, 200 quarters de froment; — pour Dunkerque, 1620 peaux de caſtor; — pour la Hollande, 300,000 onces d'argent étranger monnoyé, & 30,000 onces d'or étranger monnoyé.

ART. *enregiſtrés le 7.*

Pour la Méditerranée, 120 quintaux de plomb; — pour le Portugal, 2200 quarters de froment; — pour l'Inde, 1200 liv. de gentiane.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le 28 Décembre 1765.*

De Bordeaux, 15,000 liv. d'indigo; — de Corck, 250 quintaux de beurre & 75 barils de bœuf; — d'Embden, 850 quarters d'avoine; — de Hollande, 1100 quarters d°. — de Hambourg, 590 quarters d°. & 3000 liv. de toile.

ART. *enregiſtrés le 31.*

De Hollande, 4400 quarters d'avoine; de Cadix, 3200 liv. de cochenille; — de Stockholm, 275 tonnes de fer; — de Dunkerque, 3794 gallons d'eau-de-vie & 2000 liv. d'indigo; — de Trieſte, 210,000 liv. de cendres gravelées; — de Hollande, 1830 quarters d'avoine.

ART. *enregiſtrés le 4 Janv. 1766.*

De Cadix, 1620 liv. de cochenille; — de Hollande & d'Embden, 1000 quarters d'avoine; — des Iſles 4000 quintaux de ſucre & 2000 gallons de Rum.

ART. *enregiſtrés le 7.*

D'Eſpagne, 25 tonnes de vin; — de Cadix, 900 liv. de cochenille; — de Dunkerque, 1008 gallons d'eau-de-vie; — de la Nouvelle Angleterre, 10,000 liv. de ſalſe pareille; — des Iſles, 4000 quint. de ſucre.

DE LONDRES.

Nos Manufacturiers & Artiſans dans pluſieurs parties de l'Angleterre, commencent à éprouver ſenſiblement l'effet des entraves miſes au commerce de l'Amérique. Ils ont déjà été obligés de congédier un grand nombre de leurs Ouvriers, n'ayant plus d'occupation à leur donner. Si cela continue, le nombre de nos pauvres s'accroîtra néceſſairement & augmentera par conſéquent la charge de nos Paroiſſes. Mais comme le Parlement eſt préſentem^t^. aſſemblé, nous avons tout lieu d'eſpérer qu'il prendra des meſures convenables pour faire ceſſer le mécontentement de nosconcitoyens d'Amérique, & pour nous rendre le précieux commerce de nos Colonies.

Diminution du commerce de la Gomme.

L'importation de la gomme du Sénégal a été l'année derniere 1765, preſque de la moitié moindre qu'à l'ordinaire; ce qu'il faut attribuer à nos différends avec les naturels du Pays.

On aſſure qu'en conſéquence de quelques nouvelles favorables arrivées depuis peu de l'Amérique, les Négocians intéreſſés

dans ce commerce, ont commandé le 14 du préſent mois de Janvier, une quantité conſidérable de marchandiſes.

De Glocester.

Manufactures d'Epingles.

On a publié ſans aucun fondement dans différens papiers publics que la manufacture d'épingles établie à Gloceſter en Angleterre, ſe trouvait dans un état de langueur.

Bas de ſoie de Danemarck.

Parmi les marchandiſes qu'on ſaiſit le mois de Décembre dernier, à bord d'un Vaiſſeau contrebandier qui était arrivé à Dunbar en Écoſſe, & qui venait du Détroit de Foy en Norwege, on trouva différentes eſpeces de bas de ſoie fabriquées à Copenhague. Cette priſe fait conjecturer que les Danois ſe ſont perfectionnés dans cette branche de commerce.

Des Bermudes.

Manufacture de toile à voile.

On apprend par différentes lettres que la manufacture des toiles à voiles nouvellement établie dans ces Iſles, devient de jour en jour plus floriſſante, & qu'elle tire de grands profits de ſon commerce avec l'Amérique ſeptentrionale & les Iſles.

De l'Orient, *le 20 Janvier 1766.*

Départ *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce Port le 18 Janvier, le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Duc de Duras*. Ce Navire deſtiné pour Canton à la Chine, doit faire deux eſcalles, l'une à Cadix & l'autre à l'Iſle de France.

De la Rochelle, *le 25 Janv. 1766.*

La violence du vent de Nord-Eſt qui a regné pendant long-temps, a empêché le Navire la *Cigogne*, commandé par le Capitaine *Robillard*, d'entrer dans les rades de cette Ville, où il eſt enfin arrivé le 21 de Janvier. Ce bâtiment qui vient de S^t. Marc avec du ſucre, de l'indigo, du café, du coton, du carret, &c. était parti de S^t. Domingue le 14 Novembre. Il avait paru aux attérages des côtes de la Rochelle dès le 18 Décembre, & il n'a fait que louvoyer l'eſpace de 35 jours à cauſe de la force du vent.

Observations *ſur les Pays d'Armagnac, par rapport aux Manufactures.*

En Armagnac, les Habitans ſont en général pauvres, très-peu induſtrieux & ſans courage; les récoltes y ſont ordinairement aſſez abondantes, & par conſéquent la vie animale y eſt à bas prix; cependant elle paraît fort chere à des gens qui ne manient preſque pas d'argent. Ce Pays ſerait très-propre à former des établiſſemens pour les manufactures d'étoffes. On y trouve des laines très-propres pour la fabrication de pluſieurs eſpeces de marchandiſes; & dans le cas où l'on voudrait faire uſage des laines d'Eſpagne, il ſerait facile de s'en pourvoir; on épargnerait la moitié des frais du tranſport qu'elles coutent aux fabriques du Languedoc, l'Armagnac ſe trouvant à moitié chemin des Pays dont on tire les laines; mais il faudrait pour cela des fonds, & un Entrepreneur bien entendu. On pourrait tirer de la Ville d'Auch de grands ſecours pour la filature des laines. On y file très-bien, & il n'y a dans le Département que Bagneres en Bigorre où l'on file auſſi parfaitement. Cet objet, tout modique qu'il paraiſſe, mérite cependant quelque conſidération, car il contribue beaucoup à la beauté & à la bonté des étoffes. Il n'y a pas dans le Pays des gens aſſez riches pour entreprendre de pareils établiſſemens qui y ſeraient très-avantageux, car toutes les reſſources des Habitans ne conſiſtent que dans leurs récoltes en bled & en vin. Quand ces denrées viennent à manquer, ils ſe trouvent dans une ſituation très-fâcheuſe.

Observations *ſur le Bigorre, relativement aux manufactures.*

Tarbe eſt la Ville Capitale de la Province de Bigorre, & la plus propre à former quelqu établiſſement pour les manufactures d'étoffes. La commodité des rivieres met les gens du Pays en état de ſe pro-

curer les matieres néceſſaires. Une grande partie des Habitans des environs ſont Peigneurs, Cardeurs, Fileurs & Tiſſerans en laine & toiles; les denrées ſont abondantes; en un mot, la bonté du Pays attirerait & fixerait des ouvriers qui ont de la peine à vivre ailleurs. Il y a dans cette Ville un grand nombre de perſonnes aiſées & qui ſeraient bien en état d'en faire l'entrepriſe s'il ſe trouvait quelqu'un intelligent qui pût par quelqu'eſſai les convaincre de l'avantage qu'on retirerait des manufactures, non ſeulement pour le bien général, mais encore pour le particulier. Une manufacture de bayettes & autres petites étoffes à la façon d'Angleterre, conviendrait très-bien à cette ville; la main-d'œuvre n'y ſerait pas auſſi chere qu'à Oleron, & la vie animale y eſt bien plus abondante & à plus bas prix.

Manufacture de Velours.

On publie qu'on va établir dans la Ville d'Aberdeen en Écoſſe une manufacture de velours ſous la direction de quelques-uns des principaux Marchands de cette Ville.

CHANGES.

Jan. 1766.	*Jeudi* 30.	*Ven.* 31.	*Sa.* 1er *F.*
Amſterdam.	55 5 8^{e} .	55 5 8^{e} .	55 5 8^{e} .
Londres. .	32 . .	32 . .	32 . .
Hambourg.	175 $\frac{1}{4}$.	175 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$	175 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 6. 3	15 2 6. .	15 2 6. .
Livourne. .	95 $\frac{3}{4}$ . .	95 $\frac{3}{4}$ . .	95 $\frac{3}{4}$ . .
Lyon, R. .	$\frac{3}{4}$ p $\frac{0}{0}$ p^{e}	$\frac{3}{4}$ à 5 8^{e}	$\frac{3}{4}$ à 5 8^{e}

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DU HAVRE, *le* 26 *Janvier* 1766.

Le Navire l'*Antoinette de Puyſegur*, de 100 tonneaux, Capitaine *Leceſne le jeune*, eſt en charge en ce Port pour la Guadaloupe, & partira le 26 Février prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à ROUEN, à MM. Maſſac & le Marcis, & au HAVRE, à M. de la Maignere.

NAVIRE A VENDRE.

Le Navire le *Sage*, de 200 tonneaux, très fin voilier, Capitaine *Lecercle*, de Grandville, actuellement dans ce Port, arrivant de Marſeille, eſt en vente. Ceux qui voudront en traiter & prendre connaiſſance de ſon inventaire, peuvent s'adreſſer au HAVRE à MM. V^{e}. Gregoire & fils.

QUESTION *ſur laquelle on demande Avis.*

Jacques a toujours accepté les traites qu'on lui a préſentées de la part de Jean. Ce dernier, au commencement de Décembre, ayant environ 5000 ℔ à remettre à Lyon, les tira ſur Jacques & les lui envoya, pour qu'il les acheminât en droiture acceptées; Jacques ſe trouvant apparemment gêné, (& voyant que Jean ne pouvait différer ſa remiſe) lui marqua qu'il le priait de lui envoyer des effets ſur, ou dans Paris à longs jours, pour le recouvrir de cette acceptation; après que Jean eut marqué ſa ſurpriſe à cette occaſion, & démontré le ridicule de la demande, il réſolut néanmoins le 4 Décembre, dans la crainte que leſdites traites ne fuſſent pas acceptées, de remettre ſeulement en papier fait 3 à 4000 ℔ en deux effets au 21 | 31 Mars, & marqua à Jacques (je vous remets ſeulement, *&c.* que je vous envoie en garantie de mes deux traites, ordre de, *&c.* qu'à ce moyen je compte vous ne différerez pas d'envoyer acceptée à, *&c.*

Jacques n'ayant pas accepté;

Jean demande s'il eſt fondé à reclamer ſon gage où il le retrouvera, encore qu'il fût négocié, & quoiqu'il ſe trouve endoſſé (ou en blanc, ou en valeur en compte) la cauſe pour laquelle le gage a été remis, n'ayant point eu d'effet; ce gage ne redevient-il pas propre?

Jean ſe croit en droit de reclamer ſes remiſes par pluſieurs raiſons.

1°. Parce qu'un objet qui a été fourni en nantiſſement, ne peut ſe conſommer, que lorſque l'objet qui l'a autoriſé ſe trouve conſommé lui-même.

2°. Parce que tout acte paſſé huit jours

avant une faillite, devient nul de plein droit.

L'Ordonnance, art. 1^er^ tit. XI, dit que la faillite ou banqueroute ſera réputée ouverte du jour que le débiteur ſe ſera retiré, ou que le ſcellé aura été appoſé ſur ſes biens. Il eſt conſtant que Jacques, ſuivant ſes lettres, eſt parti de chez lui le premier Décembre.

2°. Que la remiſe de Jean en nantiſſement eſt du 4 Décembre.

3°. Que la lettre du Commis de Jacques qui en accuſe réception eſt du 8, & confirme que Jacques eſt abſent du premier Décembre.

4°. Depuis cette abſence, Jacques n'eſt pas rentré chez lui. Donc la date de ſon départ eſt celle de ſa fuite, & la véritable époque de ſa faillite.

On peut ajouter que ſi le Bureau de Jacques a été ouvert depuis ſa fuite, ce n'a pû être que pour cacher ſon évaſion, & par là empêcher qu'on ne le ſuive à la piſte; enfin, pour avoir le temps de s'écarter.

Jean conclud de-là, que ſi ſes remiſes ſont encore ſous les ſcellés; il eſt en droit de les reclamer & de les retirer, de même que ſi elles ſe trouvent négociées (quand il n'aurait pas droit de retirer un gage qui ne doit rien à perſonne) au moyen que cette remiſe ſe trouve faite dans le moment même où Jacques s'évade, il ne pouvait plus s'en faire aucune négociation valable; en conſéquence Jean compte être en droit de reclamer ce gage, ſoit qu'il le trouve ſous le ſcellé, ou en prévenant au domicile où l'on viendra en recevoir le montant à l'échéance.

FINANCES.

§. I.

SUITE *de l'Adminiſtration des Colonies Anglaiſes.*

LOrſque les ſujets, & principalement ceux d'un Etat populaire, prennent l'allarme, ils ne tardent pas à s'échauffer, & alors commence le gouvernement des Dimagogues, ſouvent les plus vils & les plus méchans des hommes. Un Miniſtre dont l'ame eſt élevée & l'eſprit éclairé, ne juge point d'un peuple ſur les mouvemens violens de ſes paſſions. Il ſuit l'enchainement de ſes affections & de ſa conduite. S'il le trouve conſtamment fidelle à ſon Roi, ſoumis au Gouvernement, zélé ſur tous les points de l'intérêt public, il ne s'arrête point à ce que peut faire ou dire ce peuple dans ces accès de crainte ou d'agitation, & bientôt il a la ſatisfaction de voir ſon calme naturel ſe rétablir, & ſa raiſon rentrer dans tous ſes droits. Alors les différens reſſorts de ſon Gouvernement reprennent chacun l'action qui leur eſt propre, & la ſtabilité de ſes principes lui rend tout l'aſcendant dû à ſa ſupériorité.

Mais il ne ſuffit pas qu'un habile Miniſtre reſte fidelement attaché à cette regle de conduite, ſi en même-temps il n'apporte pas tous ſes ſoins à empêcher ceux qu'il emploie de laiſſer paraître l'ombre la plus légere de reſſentiment ou de prévention contre les Colonies, ſous le prétexte, trop ſouvent hazardé, du trouble de leurs affaires; provoquer & aggraver ainſi les mécontenremens d'un peuple, même du plus ſage, c'eſt l'expoſer à devenir furieux. Que les Colons ne puiſſent jamais imaginer qu'on ait la moindre inquiétude ſur leurs ſentimens, ou que l'on ſonge à employer avec eux les voies de la rigueur. Que les Anglais les aiment & ne leur ſuppoſent pas d'autres vues que celles du bien général, ni d'autre deſir que d'y participer comme ſujets du même Etat. Je ſuis certain que ces Colons ſacrifieraient leurs plus chers intérêts pour la gloire & la proſpérité de la Métropole, & je répondrais que le dernier & le plus ardent de leurs vœux ſera de n'en être jamais ſéparés. Telle eſt la juſtice que je dois à leurs ſentimens, car je ne parle que d'après une expérience fondée ſur les liaiſons que j'ai eues avec eux. Mon deſſein n'eſt pas non plus de les flatter, je ne l'ai jamais fait, & je n'avance que des vérités qu'il eſt néceſſaire de faire connaître, de peur que la vivacité & l'imprudence de certains d'entr'eux ne faſſent naître quelques impreſſions à leur déſavantage, & ne réfroidiſſent cette affection mutuelle qui ſubſiſte à préſent, & que j'eſpere voir toujours ſubſiſter entre le peuple de la Grande-Bretagne & celui des Colonies.

Puiſſe le Miniſtre qui ſçaura incorporer l'adminiſtration des Colonies dans l'adminiſtration Britannique, & de ces deux parties eſſentiellement liées l'une à l'autre, n'en faire qu'une ſeule, jouir un jour du delicieux ſpectacle d'une union ſi heureuſe, & voir le dégré de puiſſance, de gloire & de proſpérité où elle portera ſa Nation.

DE LA JAMAIQUE.

On écrit de cette Iſle que le projet de réduire à 4 pour cent l'intérêt de l'argent employé en acquiſition de terres, a été abandonné pour le préſent, ce qu'il faut attribuer à l'eſpérance dont on ſe flatte de ranimer le commerce avec les établiſſemens Eſpagnols.

GRATIFICATION *accordée par le Roi.*

Le 15 de Novembre 1765 vers les 6 heu-

res du matin, il parut à la ſortie du Fauxbourg du Pavé de la Ville de Verdun un *loup d'une eſpece étrangere qui attaqua & mordit de ſuite onze perſonnes*, tant de ce Fauxbourg de la Ville que des gens de la campagne qui venaient au marché. Ce déſordre cauſa bientôt l'allarme dans la Ville & dans les environs.

On invita ſur le champ, par les ordres de M. de Vaubecour, Marechal de Camp, les Officiers chaſſeurs de la garniſon & les Habitans de bonne volonté, de ſe trouver à l'entrée du Fauxbourg où le ſieur Philippe, Lieutenant de Roi de Verdun ſe rendit pour y raſſembler ces chaſſeurs, & leur indiquer à meſure qu'ils arriveraient les chemins qu'ils devaient tenir pour envelopper ce loup qui fut rencontré vers les huit heures & demie dans les vignes à la ſortie du Fauxbourg; il y eſſuya pluſieurs coups de fuſil qui ne le toucherent pas; il gagna delà le Village de Belleville, & fut, avant que d'y arriver, tiré par un des gens du ſieur Philippe, nommé Nicolas-Denis Gillet, qui le bleſſa. L'animal tomba ſur le coup, ſe releva & continua ſon chemin, paſſa dans le troupeau de Belleville, ſe jetta ſur le pâtre qu'il mordit à la main, traverſa la chauſſée dudit Belleville, y mordit encore un cheval & le chien d'un Voiturier. Cependant les chaſſeurs continuaient toujours de le pourſuivre. Ledit Gillet qui avait déjà bleſſé cet animal, plus animé à ſa pourſuite, prit le fuſil d'un Bourgeois qui était à côté de lui & gagna les hauteurs au-delà de Belleville, dans un canton de vigne nommé Montgrignon, où le loup paraiſſait diriger ſa marche. L'animal vint à lui, & pour la ſeconde fois il lui tira à la tête, à bout portant, un coup de fuſil chargé de trois balles.

Le loup qui avait été abatu de ce coup fut expoſé ſur la place de Verdun pour tranquilliſer les Habitans de la campagne.

Cinq perſonnes mordues au viſage ſont mortes de leurs bleſſures avec cependant des ſymptômes différens. Dans deux ſeulement la rage a été marquée par des accès violens, dans les autres ils n'ont preſque pas été marqués, & les remédes qu'on leur a appliqués ont eu le plus grand ſuccès. Les ſept autres paraiſſent être gueris & exempts de toute inquiétude.

Le Roi informé de l'intrépidité que Nicolas-Denis Gillet avait marquée en cette occaſion, lui a fait donner une gratification de 300 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Fév.
Hargenvilliers,	1e.	C.	7
Deſchamps,	5e.	A.	7
Fauveau,	7e.	A.	7
Reynal,	10e.	B.	8
De Pigis,	11e.	C.	8
Penchein,	25e.	C.	8
Baroy,	27e.	N.	7
De Ste. Luce,	47e.	toutes let.	6
De la Rue fils,	50e.	C.	8
De St. Janvier,	55e.	C.	6
Patu,	56e.	J.	7
Cadeau,	57e.	A.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Jan. 1766.	*Jeudi* 30.	*Vendredi* 31.	*Samedi* 1er *F.*
Ac. des Indes.	1305	1305	1302 ½ 1305
Emp. de la Com.		439	
Prom. à 5 p ○/○.		13 ½	13 ½
Prom. à 4 p ○/○.	36	36	
Ac. des Fermes.	992 ½	995. 97 ½	997 ½
L. de la 3e. L.			15 ½
			25 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			
Annuités.	423	424	424
Coup. d'an.	83 ½	84	84
Emp. de 50 mil.	14 ½	14 ½ 14	14 ½ 14
Col. 1759.			22
Canada.	34 ½	33 ½ 33. 33 ½ 24. 5m	33 ½ 34. 10m
Epoques.			
Réc. Nouette.	24 ½	24 ½ 25. 24 ½.	24
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ○/○			
3 p ○/○ ſur les Cui.			
Bretagne.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 17

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 17

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 8 Février.

AGRICULTURE.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

DIJON.				PARIS.				TOULOUSE.				TOURS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Arnay-le-Duc.	18			Beauvais.	17	1	10	Aire.				Amboiſe.	22	11	10
Avallon.	16	16		Bray ſur Seine	14	8		Albi.	22*	16		Angers.	20	14	8
Autun.	19	4		Brie C. Rob.	18			Beziers.	29	11	8	Beaugé.	21	12	
Auxerre.	18			Compiegne.	17	3		Carcaſſonne.				Château-G.	20	6	3
Auxonne.	20	5		Corbeil.	18			Caſtelnaudary				Chât. du-Loir			
Bar-ſur-Seine.	10	12	11	Coulomiers.	17			Caſtres.	24	14	4	Chinon.	20	19	1
Beaune.	19	18	8	Etampes.	19	4	4	Lavaur.	23	15		Lafleche.	22*	16	
Belley.	29*	10		Joigny.	16	8	6	Limoux.	28	16		Laval.	20	3	3
Bourbon-Lan.	15			Lagny.	17	10		Montpellier.				Lemans.	19		7
Bourg.	14			Mantes.	17	18		Narbonne.				Loches.	21	4	
Châlon.	21	12		Meaux.	17	12	6	Niſmes.	30*	19	4	Loudun.	20	4	9
Charolles.	20	5		Melun.	19	10		Pezenas.	30	6	3	Mayenne.	18*	12	7
Châtil. ſur-Sei.	10*			Montereau.	15	9		Toulouse.	25	14	5	Montreuil-B.	21	10	8
Dijon.	19	4		Montfort.	19							Richelieu.	19	16	10
Gex.	27	12	6	Montlhery.	20*	10						Saumur.	21	7	11
Mâcon.	25	4		Nemours.	16	13						Tours.	21	18	5
Nuits.	14	12	6	Nogent.	14	8									
Saulieu.	15	5	6	Provins.	14*										
Semur-en-Aux.	17	2		S. Florentin.	15	18									
Seurre.	18			Senlis.	17	10	6								
				Sens.	16										
				Tonnerre.	15	17									
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	10		From. le ſep	17	1		From. le ſep.	27	1	7	From. le ſep.	20	17	7
Pain la liv.		2	5	Pain la liv.				Pain la liv.		3		Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	6		4	Avoine le ſ.	13	7	5	Avoine le ſ.	9	10	3	Avoine le ſ.	6	12	
Foin le quint.	1	12	1	Foin le q.				Foin le q.	2	2	1	Foin le quint.	2	1	10
Paille le q.		16	8	Paille le q.				Paille le q.	1	17	1	Paille le q.	1	3	3

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

MÉTHODE *ſimple pour faire écouler les eaux d'un terrein trop plat par ſa nature* (a)

Un Payſan Suédois, pour rendre la terre de ſon champ plus fertile, & faire écouler les eaux, qui y cauſaient une trop grande humidité, imagina de marquer dans le milieu de ſon terrein un plateau de quelques toiſes en quarré. Il éleva avec quelques banneaux de la terre tranſportée de l'extrêmité du même champ, & le laboura d'abord à bras. Il tourna enſuite ce quarré ſur ſes quatre faces avec ſa charrue, verſant la terre du côté du plateau & le tournant ainſi ſans fin & ſans dévoyer ſa charrue, ſans la rétrograder, ni revenir ſur ſes pas, comme on le pratique ordinairement, mais en continuant toujours à décrire le tour de ce quarré en forme d'eſpece de ſpirale rectiligne; chaque contour devenant plus grand à meſure qu'il s'éloigne du centre, & le laboureur verſant toujours la terre de ce même côté juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu aux extrêmités du champ.

Quelque temps après il donna un ſecond labour ſemblable au premier, en partant du même centre, tournant & verſant toujours la terre du même ſens dans tous ſes contours.

Après le ſecond labour il en fit un troiſiéme pour ameublir ſon gueret, enfin il forma ſes ſillons & ſema ſon bled.

En continuant de labourer ainſi pendant quelques années, il eſt parvenu à donner à ſon terrein aſſez d'élevation pour faire écouler les eaux, & le rendre en conſéquence plus fertile.

M. le Baron de Sceffer, ci-devant Ambaſſadeur de la Cour de Suéde à celle de France, a fait part de cette méthode qu'il a vu pratiquer avec ſuccès, & dont il a fait uſage dans ſes terres.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

PRIX *du quintal de fer pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Rouſſillon, depuis 12 ℔ 4 ß 11 ₰ juſqu'à 18 ℔ 16 ß 3 ₰; — *Grenoble*, depuis 16 ℔ 11 ß 4 ₰ juſqu'à 29 ℔ 3 ß 4 ₰; — *Bordeaux*, depuis 13 ℔ juſqu'à 25 ℔; — *Lyon*, depuis 17 ℔ 10 ß 4 ₰ juſqu'à 18 ℔ 14 ß; — *Comté de Bourgogne*, depuis 16 ℔ juſqu'à 20 ℔; — *Limoges*, depuis 15 juſqu'à 20.

PRIX *du quintal de laine pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Rouſſillon, filée, 182 ℔ 17 ß 2 ₰; brute, depuis 51 ℔ 8 ß 8 ₰ juſqu'à 121 ℔ 18 ß 1 ₰; *Grenoble*, filée, depuis 81 ℔ 13 ß 4 ₰ juſqu'à 262 ℔ 3 ß 3 ₰, brute, depuis 56 ℔ 5 ß juſqu'à 163 ℔ 6 ß 8 ₰; — *de Bordeaux*, filée, depuis 150 ℔ juſqu'à 400 ℔; brute depuis 22 ℔ juſqu'à 125; — *Lyon*, filée, depuis 99 ℔ 7 ß 2 ₰ juſqu'à 338 ℔ 19 ß 10 ₰; brute, depuis 52 ℔ 12 ß juſqu'à 112 ℔ 10 ß; — *du Comté de Bourgogne*, filée, depuis 120 ℔ juſqu'à 330; brute, depuis 100 ℔ juſqu'à 150 ℔; — *Limoges*, filée, depuis 90 ℔; juſqu'à 150 ℔; brute, depuis 40 ℔ juſqu'à 85 ℔.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de D. dernier dans les Généralités de*

Rouſſillon, fin, 36 ℔ 11 ß 5 ₰; le commun, 30 ℔ 9 ß 6 ₰; — *Grenoble*, fin, depuis 28 ℔ 2 ß 6 ₰ juſqu'à 71 ℔ 5 ß; commun, depuis 22 ℔ 10 ß juſqu'à 59 ℔ 7 ß 6 ₰; — *Bordeaux*, fin, depuis 20 ℔ juſquà 115 ℔; commun, depuis 15 ℔ juſqu'à 75 ℔; — *Lyon*, fin, depuis 33 ℔ 15 ß juſqu'à 63 ℔ 2 ß 5 ₰; commun, depuis 21 ℔ 9 ß juſqu'à 29 ℔ 4 ß 5 ₰; — *Comté de Bourgogne*, fin, depuis 22 ℔ 10 ß juſqu'à 70 ℔; commun, depuis 15 ℔ juſqu'à 60; — *Limoges*, fin, 25 ℔; commun, depuis 12 ℔ juſqu'à 30.

PRIX *du quintal de lin pendant le mois de Déc. dernier dans les Généralités de*

Rouſſillon, fin, depuis 48 ℔ 15 ß 3 ₰ juſqu'à 60; commun, depuis 30 ℔ juſqu'à 36 ℔ 11 ß 5 ₰; — *Bordeaux*, fin, depuis 50 ℔ juſqu'à 120 ℔; commun, depuis 25 juſqu'à 80 ℔; — *Comté de Bourgogne*, fin, depuis 90 ℔ juſqu'à 125 ℔; commun, depuis, 60 ℔ juſqu'à 90 ℔; — *Limoges*, fin, depuis 40 juſqu'à 90 ℔; commun, depuis 20 ℔ juſqu'à 75 ℔.

PRIX *du quintal de ſoie pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Rouſſillon, brute, 2674 ℔ 8 ß 7 ₰; —

(a) *Ce Mémoire a été lu & approuvé par la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

Grenoble, brute, depuis 1928 ℔ juſqu'à 3150 ℔; apprêtée pour ouvrages, depuis 2357 ℔ juſqu'à 3529 ℔.

§. II.

Question d'Agriculture.

» On demande s'il ſerait poſſible & avan-
» tageux de naturaliſer en France le co-
» tonnier des Antilles (*xilon arboreſcens*)
» ou le cotonnier de Sicile & de Malthe
» (*xilon herbaceum*) ou tel autre? Quelle
» Province, quelle nature de ſol convien-
» draient le mieux à cette production, ſes
» avantages réels & ſes déſavantages, &
» quelle en ſerait la vraie culture par rap-
» port au climat?

COMMERCE.

§. I.

De Londres.

Conſtruction de Navires.

ON eſt informé que depuis la derniere paix on a conſtruit dans les Colonies Anglaiſes de l'Amérique Septentrionale près de 300 Navires de toute eſpèce, & qu'il y en a environ 100 ſur le Chantier. Les Gouverneurs Anglais qui ſont dans cette partie du monde ont reçu ordre d'y établir quelques Ports francs.

Cire de Myrthe.

Nous apprenons qu'on doit encourager par un Acte du Parlement l'importation de la Cire de Myrthe de l'Amérique dont l'uſage pour les Vaiſſeaux du Roi ſera, dit-on, une épargne de pluſieurs centaines de livres ſterlings par an.

On a reçu en Angleterre des Commiſſions des Marchands d'Afrique pour leur envoyer une certaine quantité de petits canons de différens calibres pour les Vaiſſeaux qui croiſent ſur les rivieres de Gambia & de Sénégal, & qui ſont employés dans le commerce de la gomme & d'Eſclaves. Il eſt actuellement dangereux de ne pas être ſur ſes gardes dans pluſieurs parties de la Côte de Guinée.

Nouvelles *Anglaiſes ſur le commerce du* 11 *au* 21 *Janv.* 1766.

Articles *d'exportation enregiſtrés le* 11 *à la Douanne de Londres.*

Pour l'Italie, 52 quintaux de plomb; — pour l'Inde, 210,000 onces d'argent étranger monnoyé; — pour Oſtende, 1000 quintaux de chanvre.

Art. *enregiſtrés le* 14.

Pour l'Inde, 34 tonnes de plomb, & 25,000 aunes de toile à voile; — pour l'Eſpagne, 900 quarters de froment & 190 de fleur de farine.

Art. *enregiſtrés le* 16.

Pour Liſbonne, 1450 quarters de froment, 150 quarters de fleur de farine, 70 tonneaux de beurre & 20 tonnes de chanvre; — pour Jerſey 5000 aunes de toiles à voiles.

Art. *enregiſtrés le* 18.

Pour Calais, 4000 onces d'argent monnoyé, 6000 onces d'or étranger monnoyé; — pour l'Italie, 260 quarters de froment; — pour la Méditerranée, 264 quintaux de plomb; — pour le Portugal, 300 quarters de froment & 247 quintaux de plomb.

Art. *enregiſtrés le* 21.

Pour le Portugal, 300 quarters de froment; — pour l'Eſpagne, 1300 quarters d°. — pour Dunkerque, 2334 peaux de caſtor; — pour la Barbade, 5300 liv. de poudre à canon.

Articles *d'importation enregiſtrés le* 11 *Décembre* 1765.

De Hambourg, 500 quint. d'avoine; — de Freſeland, 900 quarters d°. — de Dublin, 400 quintaux de beurre; — d'Italie, 1290 liv. de grains de corail, 6250 liv. de ſoie torſe, 8020 liv. de ſoie crue.

Art. *enregiſtrés le* 14.

De la Méditerranée, 4040 liv. de ſoie

torſe, 2370 liv. de ſoie crue & 5800 liv. de coton ; — de Dunkerque, 5040 gallons d'eau-de-vie ; — de Portugal 15 tonnes de vin ; — de Dublin, 109 barils de bœuf & 137 quintaux de beurre.

ART. *enregiſtrés le* 16.

De Suede, 150 tonnes de fer ; — de Dublin, 140 barils de bœuf & de porc & 25 tonnes de ſuif.

ART. *enregiſtrés le* 18.

De Dunkerque, 2038 gallons d'eau-de-vie ; — de Dublin, 370 quintaux de beurre ; — de la Jamaïque, 1400 gallons de rum & 583 quintaux de ſucre.

ART. *enregiſtrés le* 21.

De Dublin, 2040 quintaux de beurre & 41 barils de bœuf ; — d'Elſeneur, 12,200 liv. de cendres gravelées ; — de la Jamaïque, 2300 gallons de rum.

D'AMSTERDAM, *le* 28 *Janvier* 1766.

COURS DU CHANGE.

Londres, 34, 10 ; — d°. à 2 uſ. 34 8 ; Paris 55 $\frac{1}{8}$; — d°. à 2 uſ. 54 $\frac{1}{2}$; — Bordeaux, 5 11 16^{e}. — Bilbao 94 $\frac{1}{4}$; — Madrid, 96 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$; — Cadix 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$; — Seville, 95 ; — Liſbonne, 46 ; — Veniſe 90 3 8^{e}. — Gênes, 86 $\frac{1}{8}$; — Livourne, 88 $\frac{1}{4}$; — Vienne, 35 $\frac{3}{4}$; — Hambourg, 32 5 8^{e}. — Anvers & Gand, 3 $\frac{3}{4}$; — Bruxelles, 2 $\frac{3}{4}$; — Zelande, 2 ; — Roterdam, $\frac{1}{8}$ P $\frac{0}{0}$.

DE BORDEAUX, *le* 25 *Janv.* 1766.

Prix courant des denrées de l'Amérique.

Sucre blanc ſeconde ſorte, 50 à 52 ℔ ; 3^{e}. ſorte, 45 & 47 ℔ ; blanc commun, 40 & 42 ℔ ; petit commun, 35 & 37 ℔ ; tête, 30 & 32 ℔ ; — ſucre brut de Leogane, 27 & 28 ℔ ; du Cap, 24 & 25 ℔ ; de S^{t}. Louis, 23 & 24 ℔ ; de la Martinique, 21 & 23 ℔ le *quintal* ; — le café de la Martinique nouveau fin, 15 ß & 15 ß 6 d. ; d°. marchand, 14 & 14 ß 6 d. ; d°. 12 & 13 ß ; — café de S^{t}. Domingue nouveau fin 14 ; & 14 ß 6 d. ; d°. marchand, 12 ß 6 d. & 13 ß ; d°. vieux, 11 ß 9 d. & 12 ß la liv. — l'indigo bleu & violet, 8 ℔ 10 ß & 9 ℔ ; mêlé, 7 ℔ 10 ß & 8 ℔ ; d°. marchand, 4 ℔ 10 ß & 4 ℔ 15 ß ; d°. inférieur, 4 ℔ & 4 ℔ 5 ß ; — coton de S^{t}. Domingue, 160 ℔ ; d°. de la Martinique, 140 ℔ le *quintal* ; — gingembre gris, 22 ß ; gingembre confit, 26 ß ; — canefice, 17 ß ; — citrons confits, 13 & 14 ß ; — rocou, 26 ß — cacao de la Martinique ; 12 ß 6 d. & 13 ß la *liv.* — ſyrop de ſucre, 9 ℔ 10 ß ; — amidon, 28 ℔ ; — fer aſſorti de Suede, 16 & 17 ℔ ; — fer blanc, 120 ℔ ; — plomb en ſaumon, 24 ℔ le *quintal*.

Prix des cotons de divers Pays à Rouen le 25 *Janvier* 1766.

Le coton de la Guadaloupe, 170 à 180 ℔ ; — d°. de S^{t}. Domingue, 185 à 200 ℔ ; — d°. de Cayenne, ſans prix fixe, non plus que celui d'Acre ; — coton de Salonique & de Smyrne, 147 ℔ 10 ß à 150 ℔ le *cent* ; — coton filé de Jeruſalem, 44 ß ; — d°. de Baza, ſans prix fixe ; — d°. de Java, 3 ℔ ; — d°. Tutucorin, 4 ℔ 15 ß à 5 ℔ la *liv.* — le coton de Surate eſt ſans prix fixe.

DE L'ORIENT, *le* 26 *Janvier* 1766.

DÉPART *de Navire.*

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Marquis de Caſtries*, Capitaine M. *Winſlaw*, a mis à la voile le 25 pour aller à Bengale. Il doit toucher en route à Cadix & au Cap de Bonne Eſpérance.

DU HAVRE, *le* 31 *Janvier* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 27 Janvier 1766, le Navire le S^{t}. *Antoine & les Ames*, Capitaine *Dominique de Vareno*, de Bilbao. Ce Navire deſtiné pour Amſterdam, venait de S^{t}. Sebaſtien, & était en relâche au Port du Havre. Le 29 ſont ſortis les Navires l'*Inconſtante*, Capitaine *Fautret*, du Havre, allant au Cap Français, & la *Lancize*, Capitaine d'*Harcourt*, du Havre, allant à la Martinique chargés de bœuf, de beurre, de

chandelle, de morue, de harengs, de vin, de cire, de fer & d'autres marchandiſes de mercerie & de clincaillerie.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 25 au 30 Janvier, les Navires l'*Eclure*, Capitaitaine *Hericher*, du Havre, venant de Breſt ſur ſon leſt, ayant ſeulement 4 caiſſes & 2 quarterolles de vin de Malaga; le *St. Pierre*, Capitaine *Cointret*, de Dieppe, venant de Cadix, d'où il eſt parti le 17 Septembre 1765. Ce Navire qui faute de vivres a relâché à Plimouth en Angleterre, eſt chargé de cuirs ſecs, de cochenille, de vin, de figues & d'autres marchandiſes pour Rouen. Les autres Navires ſont, le *Jeune André*, Capitaine l'*Aumone*, du Havre, venant du Banc de Terre-Neuve avec de la morue; le *Direck*, Capitaine *Philippe Shephard*, d'Emworth en Angleterre, venant de Corck chargé de bœuf, de langues & de beurre; & la *Princeſſe Emilie*, Capitaine *Rouſſel* de Dieppe, en relâche dans ce Port, venant de Liſbonne, d'où ce Navire eſt parti le 2 Janvier, chargé de diverſes marchandiſes pour Rouen.

De Rouen, *le* 30 *Janv.* 1766.

Exportation.

Il a été chargé dans le Port de cette Ville depuis le 28 Décembre 1765, juſqu'au 23 Janvier 1766, pour le Havre & Honfleur, diverſes ſortes de marchandiſes & 200,000 liv. de bled, 900 liv. d'orge & 130,200 liv. de farine; — pour la Hougue & Grandville dans les Navires des Capitaines *Bedault & Guellé*, du ſavon, du bois de campêche, du poivre, du ſucre & diverſes autres marchandiſes; — pour Tancarville, du fer & des eſſieux; — pour Caen, du fer, de l'acier & autres marchandiſes; — pour Bordeaux & la Rochelle, dans les Navires des Capitaines *Robys*, *Heulte* & *Molts*, différentes marchandiſes; pour S^t. Ander, Bilbao & le Ferol, dans les Vaiſſeaux des Capitaines *Pedro y do Deaga*, *Montano & Mirambeau*, des marchandiſes d'épicerie, de mercerie, de draperie, *&c.* pour Liſbonne dans le Navire le *Neptune*, Capitaine G. *Mouton*, des marchandiſes de différentes eſpèces, 228,304 liv. de bled, 29,400 liv. de ſeigle & 14,540 liv. de farine; — pour l'Angleterre, dans les Navires des Capitaines *Maeſtricht*, *Auger*, *Fautrel* & *Vauquel* diverſes ſortes de marchandiſes; — pour la Hollande, dans les Navires des Capitaines *Albert Teuſſis*, *Jhoannes Gonfreid Booy*, & *Martens Vanholm*, des glaces de la manufacture royale, des ſerges imprimées, des ſiamoiſes, *&c.* — pour l'Allemagne & le Dannemarck, dans les Navires des Capitaines *Oluf Jeſſen*, *Pieter Haan*, *Sierp Munkerus*, *Douwes*, *Claaſſen*, *Taake Janſen*, des harnois de chevaux, du tabac de la ferme, des merceries, du vinaigre & de la moutarde.

Outre toutes ces marchandiſes, il a été chargé ſur les Navires des Capitaines *Jorri* 47000 liv. de bled pour Barcelone; — *Parquet* 126,000 liv. de farine pour Alicante; — *Laneuville*, 60,000 liv. de bled pour Marſeille; — 141,600 liv. de farine pour Bordeaux; — pour Honfleur, 216,400 liv. de bled; — pour le Havre 200,000 livres de bled, 130,200 liv. de farine & 9000 livres d'orge.

Total de bled, ſeigle & farine embarqués au Port de Rouen pour différens endroits, 751,704 liv. de bled, 29,400 liv. de ſeigle; 9000 d'orge & 412,340 liv. de farine.

Depuis le 30 Décembre 1765, juſqu'au 28 Janvier 1766, la riviere a été couverte de glaces; de ſorte que les Navires n'ont commencé à ſortir du Port de Rouen que le 29 Janvier, ce qui a fait beaucoup de tort au commerce.

Manufactures de Dax.

Dax eſt encore une Ville très-propre à former quelqu'établiſſement; les Habitans auraient eu aſſez de goût pour ce genre de travail. 3 ou 4 riches Particuliers y formerent il y a environ 7 ou 8 ans une fabrique de ſergettes pour doublures d'habits, de cordelats, façon d'Oleron, de canelées & de flanelles. On prit les pauvres enfans de la Ville & on les éleva aux différens ouvrages de fabrique, ils eurent pendant quelque temps pour chef un Anglais fort intelligent qui ſe trouvait alors priſonnier de guerre à Dax. Cet homme fit fabriquer avec ſuccès pluſieurs petites étoffes à la façon d'Angleterre. On s'imagina dans ce

peu de temps avoir acquis toutes les connaiſſances & la façon de travailler de cet Ouvrier; un des intéreſſés qui demeurait dans la Manufacture, voulut alors ſe charger de conduire cet établiſſement, & l'Ouvrier Anglais fut trop tôt congédié. On n'était pas encore aſſez inſtruit, la fabrique tomba bientôt, & on aſſure qu'on a perdu 20000 ℔ dans cette entrepriſe.

Labastide de Clairance *en Baſſe-Navarre.*

Quelques Particuliers de Labaſtide de Clairance, avaient établi une petite fabrique de droguets façon d'Angleterre, elle réuſſit très bien tant qu'elle fut ſous la direction d'un Ouvrier habile & intelligent; mais elle commença à s'affaiblir auſſitôt qu'un des Entrepreneurs ſe fut mis à la tête de cette fabrique qui ne ſe ſoutint plus que pendant deux ans. Il faut convenir que les dépenſes ſont plus fortes dans cet endroit qu'à Dax. On était obligé d'envoyer les droguets en toile à Oleron pour le foulage; le tranſport de douze lieues pour aller, & autant pour le retour, diminuait beaucoup le bénéfice de cette marchandiſe.

Le Bureau de Contrôle général du Département pour toutes ces Manufactures, eſt établi à Bayonne. C'eſt là où l'on viſite les marchandiſes de draperies, toileries, ſoieries & bonneteries qui viennent dans cette Ville, tant du Département, que des autres Manufactures du Royaume, ſoit pour la conſommation de la Ville & du Labourd, ſoit pour les faire paſſer en Eſpagne.

Il y arrive beaucoup plus de marchandiſes en temps de guerre qu'en temps de paix, parce que la marine n'eſt pas libre en temps de guerre. Lorſqu'on veut embarquer directement pour l'Étranger, on eſt obligé de faire voiturer à Bayonne par terre les marchandiſes deſtinées pour l'Eſpagne.

Il eſt vérifié qu'il a paſſé à Bayonne les articles ſuivans évalués ſur le prix de la Fabrique.

En 1762.

36204	pieces & demie draperies de toutes qualités qui ont produit . . .	5,144,433 ℔ 10 ß
80986	p. toileries qui ont produit . . .	2,305,619
1777	p. ſoieries qui ont produit . . .	670,730
14269	& demie 12e. bonneterie prodt . .	687,971
	En Tout.	
133227	p. qui ont produit en total . . .	8,808,753 ℔ 10 ß

En 1763, *temps de paix.*

26013	& demie p. draperie, produit	1,664,105 ℔
85625	p. toillerie, produit .	2,178,527
1430	p. ſoierie, produit .	355,347
12906	½ douze. bonneterie, produit	474,476
	En tout.	
125975	p. qui ont produit en total	4,672,455 ℔

En 1764.

26167	½ pieces draperie, produit . . .	1,709,472 ℔ 5 ß
90377	½ p. toilleries, produit . . .	2,345,568 10
2132	½ pieces ſoieries, produit . . .	476,854
10636	dne. bonneterie, produit . . .	317,265
	En tout.	
129313	p. ½ qui ont produit en total .	4,849,159 ℔ 15 ß

En 1761, il a paſſé des papiers fabriqués dans le Départemt. pour la ſomme de . . . . 29,935 ℔ 6 ß
En 1762, pour la ſomme de 43,310 18
En 1763, pour la ſomme de 52,049 3
En 1764, pour la ſomme de 62,035 18

On voit que les papiers paſſent en augmentation de plus du double en trois années (a).

Fin de la deſcription des manufactures du Département de Bayonne.

(a) *Nous deſirerions que les Inſpecteurs de chaque Département voulussent bien, à l'exemple de M. Carget, nous donner un pareil*

CHANGES.

Fé. 1766.	*Lundi* 3.	*Mar.* 4.	*Mer.* 5.
Amſterdam.	56¾ à 5.8e	56 5 8e .	56 5 8e .
Londres. .	32 . .	32 . .	32 . .
Hambourg.	175 ¼ à ½	175 ½ . .	175 ½ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 6. 3	15 2 6. .	15 2 6. .
Livourne. .	95 ¾ 96	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	½ . . .	½ . . .	½ . . .

§. II.

EXTRAIT *d'une lettre de la Providence dans l'Iſle de Rodeiſland, du* 17 *Octobre* 1765.

La conſommation de Manufactures Européennes a beaucoup diminué ici. Les étoffes que nous préférons actuellement, quoique d'une qualité plus groſſiere que celles qui nous ſervaient autrefois, nous font le même uſage, & nous ne rougiſſons pas de les porter. Nos laineries & nos toiles commencent à être en vogue parmi nous, & l'on s'occupe ici beaucoup à faire des draps. Nos femmes ſont aujourd'hui dans la ferme perſuaſion que ce n'eſt pas une choſe au-deſſous d'elles que de s'occuper à filer, & de contribuer par-là à la proſpérité de leur Pays.

HÔTEL ÉCONOMIQUE A PARIS.

L'établiſſement que l'on propoſe ſera compoſé d'une ſociété de dix ou douze perſonnes qui ne pouvant monter une maiſon convenablement à leur état, en ſe réuniſſant enſemble jouiront chacun en particulier des mêmes avantages que ſi l'entrepriſe appartenait à l'un d'eux. On n'admettra dans cette ſociété que des perſonnes d'un même ſexe. La penſion ſera de 5000 l. pour chaque perſonne par année, payable par mois à la caiſſe de l'Econome. Pour ne pas s'expoſer au hazard d'une ſociété arbitraire, ſuſceptible d'un changement de volonté, le corps d'aſſociation ſera limité à un temps que rien ne pourra diſſoudre ſans le conſentement reſpectif de l'intéreſſé & de l'établiſſement. En conſéquence l'aſſociation ſera de 3, 6 & 9 années, temps de la durée du bail de l'Hôtel. Tous les Aſſociés qui aimeront mieux ſouſcrire pour la ſeule époque de neuf années, jouiront de l'avantage de ne payer aucune indemnité à l'établiſſement; ils feront ſeulement chacun une avance de 3000 liv. à la Caiſſe, pour la sûreté de l'aſſociation & des événemens de morts; cette ſomme leur ſera rembourſée à l'expiration de cette époque, ſoit en argent, ſoit en déduiſant ou imputant cette avance ſur les dernieres années de penſion.

Il ſera libre aux Aſſociés de 9 ans de quitter la ſociété, en renonçant à la rentrée de leur avance pour l'indemnité de l'entrepriſe; ils avertiront néanmoins avant l'expiration de la ſixieme année, autrement ils ſeront obligés de continuer la ſociété juſqu'à la diſſolution. Les Aſſociés aux deux premieres époques ſeront tenus de les paſſer en entier dans la ſociété, & rien ne pourra jamais les diſſoudre. Dans le cas de mort d'un Aſſocié, toutes les avances & indemnités quelconques reſteront au profit de l'établiſſement. Les Aſſociés qui auront payé la contribution & indemnité, s'ils renouvellent les époques à leur expiration, ne payeront plus que la penſion ordinaire; mais s'ils venaient à vouloir quitter après une ſeconde ſociété entamée, alors ils payeront toujours 6 mois de dédomagement.

Avantages de ce Plan.

1o. Il ne laiſſe rien à deſirer pour les douceurs d'une ſociété agréable & une vie aiſée. 2o. L'on aura toutes les commodités du bien être le plus opulent, ſans ſuperflu. 3o. L'on ſera logé, chauffé & éclairé, l'on aura ſon domeſtique particulier également nourri & logé, & dans tous les temps des voitures à ſes ordres. 4o. Une table délicatement ſervie; la liberté de recevoir comme chez ſoi un ou deux amis alternativement, & même dans les occaſions pluſieurs, par arrangement avec l'économe. 5o. L'on ſe procurera ſans embarras tous les avantages de ſon état, quand il ſerait même de repréſentation ſur le pied de la maiſon montée avec le plus d'élégance. Enfin ſans ſortir de chez ſoi, l'on aura dans tous les temps une ſociété & des ſecours prompts dans le cas d'accidens & de maladie, l'on ſera libre quand on le voudra, ſoit pour la vie, en ſe faiſant apporter à manger dans ſon appartement, ſoit pour la retraite, quand on déſirera d'être ſeul.

Cette entrepriſe convient à des perſonnes d'un certain âge, telles que les Abbés Commendataires, Chevaliers-Commandeurs de Malthe, anciens Militaires retirés du ſervice, enfin à des perſonnes de Province, que des affaires à terminer à Paris retiennent pour quelques années, & qui les obligent à s'impoſer les bornes d'une ſage économie, ainſi qu'à des Célibataires flattés de mener une vie tranquille & dégagée de

détail des manufactures qui ſont dans leurs inſpections. Par ce moyen on trouverait dans nos Gazettes un tableau raiſonné de toutes les manufactures du Royaume.

tous soins, pour s'occuper de leur santé, lesquels trouveront les plus grands avantages dans cet établissement.

Les souscriptions sont ouvertes à Paris chez M. Denis, Notaire, rue S. Honoré, en face de la rue d'Orléans ; on peut aussi s'adresser pour souscrire chez le même Notaire à M. Lattois des Brieux, dernier Fermier pour le Roi de Belle-Isle-en-mer, Entrepreneur de cet Hôtel.

FINANCES.

§. I.

D'AMSTERDAM, *le 28 Janv. 1766.*

COURS *des effets publics.*

ACtions de la Comp. Hol. des Indes Or. 583 ; — d°. de la Comp. Hol. des Indes Oc. 59 ½ ; — d°. de la Banque d'Ang. 136 ¼ ; — d°. de la Comp. Ang. des In. Or. 167 ¼ ; — d°. de la Comp. de la M. du S. 106 ; — ann. à 4 p °/°, 1760, 103 ¾ ; — consolidées à 3 p °/°, 91 ¾.

AVIS.

Un Particulier a obtenu un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi * qui l'autorise à faire un établissement près de la Ville & du Port de Rochefort d'un moulin à scier les bois de construction & autres, monté depuis soixante jusqu'à cent scies, & de 4 moulins à farine, d'une construction toute nouvelle, & qui iront perpétuellement par le flux & le reflux de mer, & pour raison de cet établissement Sa Majesté a bien voulu lui céder à perpétuité tout le terrein qui lui sera nécessaire pour l'exécution d'une affaire si avantageuse à l'Etat ; ce Particulier aurait besoin d'une somme de six cent mille livres qui produiront aux Bailleurs des fonds un bénéfice ou intérêt des plus considérables annuellement & à perpétuité, ainsi qu'il est démontré par les divers mémoires détaillés & calculés au plus bas.

Les plans & devis sont dressés & approuvés par le Conseil, sur le rapport de MM. les Députés du commerce & Architectes de la ville de Paris, & sont deposés ainsi que l'Arrêt du Conseil & tous les différens mémoires chez M. Robineau, Notaire rue de Bussy, Fauxbourg St Germain, chez lequel les personnes qui désireront prendre intérêt dans cet établissement, trouveront tous les éclaircissemens nécessaires, & pourront souscrire pour telle somme qu'elles jugeront à propos, mais qui cependant ne sçaurait être moindre de 1000 liv. On ne recevra plus de souscription passé le mois de Février courant, attendu que les ouvrages doivent se commencer au mois de Mars, & être entierement finis dans le courant de Décembre suivant.

* *L'Arrêt du Conseil nous a été communiqué.*

§. II.

Loterie de l'Ecole royale Militaire.

Le tirage de cette loterie s'est fait à la maniere accoutumée, le 5 Février 1766. Les lots sortis de la roue de fortune, sont 60, 35, 27, 71, & 65.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Fév.
Rousseau,	2e.	J.	13
Maupassant,	4e.	C.	14
Caron,	16e.	E.	15
Le Bas de Courmont,	18e.	G.	13
Clouet,	19e.	E.	15
Delacharmotte,	30e.	L.	14
Guidy,	34e.	F.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1766.	*Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*
Ac. des Indes.	1302 ½	1305	1305. 1300. 1302 ½
Emp. de la Com.	439		
Prom. à 5 p °/°.			
Prom. à 4 p °/°.		37	37. 36 ½
Ac. des Fermes.	1000	1000	1000
L. de la 3e. L.		25 ½	15
Amortissement.	8 ½		
2 s. p. l. du Dix.	8 ½		8 ½
Annuités.	426	425	426
Coup. d'an.	84	84 ½	84 ½
Emp. de 50 mil.	14	13 ½	13 ½
Col. 1759.	22		22
Canada.	33	33 ½	33 34. 5m
Epoques.	12e 22	16 ½ 10e. 22. 21 ½	12e. 21 ½
Réc. Nouette.	24	24 ½	25. 10m
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p °/°			
3 p °/° sur les Cui. Bretagne.	50		

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1766

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1766

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 15 Février.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *des doutes ſur la pratique d'enclorre les terres en Angleterre*, &c.

4°. LA pratique d'enclore nos champs ne dépeuple-t-elle pas la Campagne, & ne porte-t-elle pas les Laboureurs à aller dans les grandes Villes pour y chercher leur ſubſiſtance dans les Manufactures qui ont déjà plus de bras qu'il ne leur en faut, & où d'ailleurs on ne peut pas compter que les hommes puiſſent jouir d'une longue vie & multiplier comme à la Campagne ?

5°. Cette même pratique n'encourage-t'elle pas encore néceſſairement les monopoles, & ne peut-elle pas opérer la ruine d'un peuple libre & commerçant en mettant entre les mains de cinq ou ſix riches Marchands de détail des Seigneuries entieres capables de faire ſubſiſter pluſieurs centaines de perſonnes avant l'uſage des enclos ?

6°. N'eſt-il pas d'une néceſſité indiſpenſable pour l'accroiſſement & le commerce de notre Nation, & par conſéquent pour ſon bien être & ſa puiſſance, de prendre des meſures promptes & efficaces pour arrêter les progrès de la pratique d'enclore nos terres à bled pour des prairies artificielles.

N. *B.* La perſonne qui propoſe ces doutes n'eſt que l'interprete des ſentimens de pluſieurs milliers d'entre les plus fideles ſujets de S. M. Britannique. Elle convient que la Nation poſſéde des milliers d'acres de terres incultes qu'on pourrait améliorer en prenant le parti d'enclorre, & que cette pratique tournerait au profit du propriétaire & à l'avantage du public. Elle connait également les arguments ſpécieux des partiſans de la pratique d'enclorre les champs ouverts. Elle n'ignore pas non plus les ruſes dont on ſe ſert dans les Villes auſſi bien que dans les campagnes pour donner la vogue à cette pratique ; mais ayant eu pluſieurs fois occaſion d'obſerver les funeſtes effets qu'elle a produits dans quelques uns des Comtés les plus floriſſans en Angleterre, elle demande la permiſſion de ſoumettre ces réflexions à la conſidération de tous ceux qui veulent du bien à leur patrie, & particuliérement de ceux qui préſident à la légiſlation.

En conſéquence des recherches ordonnées par le Parlement ſur le commerce & la conſommation des grains, on a fait & rendu public le calcul ſuivant. Il ſe trouve en Angleterre environ cinq millions d'arpens de terres labourées qui rapportent année commune quatorze millions de quarters de toutes ſortes de grains ſur leſquels il y a moitié de froment. Les Habitans peuvent conſommer cinq millions, cinq cent mille quarters de cette derniere denrée, donc il en reſte un million & demi qui peut être exporté. On voit par le même calcul que dans la ſeule Ville de Londres, il ſe conſomme par ſemaine environ quatorze mille ſacs de farine, & ſix à ſept mille quarters d'avoine.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Décembre dans la* GÉNÉRALITÉ *de* PAU, *& pendant la premiere quinzaine de Janvier dans celles de*

LIMOGES.				ORLEANS.				PAU.				TREVOUX.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l. ſ. d.
Angoulême.	24*	16	9	Beaugenci.	19	10		Auch.	22	16	3		
				Blois.	21*	2	9	Bayonne.	23	18			
				Clameci.	18	9		Dax.	24	1			
Bourganeuf.								Fleurance.	17	16	2		
				Chartres.	18			Layrac.	20	17			
				Chateaudun	19	2		Iſle Jourdain.	23	8	3		
				Dourdan.	19	5	5	Mauleon.	24*	15			
								Mirande.	21			TREVOUX.	22
Brive.	21	8	6	Gien.	16*			Mont de-mar.	22	2			
				Montargis.	17	2		Montrejau.	23	7			
				ORLEANS.	19	13	4	Muret.	22	13	7		
								Oleron.	22	9	6		
LIMOGES.	19	10		Pithiviers.	17	5		PAU.	22	1			
				Romorentin.	19	12		S. Jean-Pied.	24				
								S. Sever.	17	* 7	6		
Tulle.	19*	6	9	Vendome.	16			Tarbe.	23	11	6		
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	21	5	6	From. le ſep.	18	8	5	From. le ſep.	22	5	3	From. le ſep.	22
Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	7	Pain la liv.	
Avoine le ſ.	5	14	2	Avoine le ſ.				Avoine le ſ.	9	19	8	Avoine le ſ.	14 10
Foin le quint.	1	4		Foin le q.				Foin le q.	1	16	3	Foin le quint.	
Paille le q.		13	7	Paille le q.				Paille le q.	1	7		Paille le q.	

§. II.

SUITE *des obſervations ſur l'uſage de pluſieurs plantes, par M. de Fontanes*, &c.

MM. de la Société du Mans ont été plus loin que moi, j'avais ſoupçonné qu'on pouvait employer utilement le duvet de l'apocin, ils ont de plus découvert que ſa tige donnait un beau fil; tant de propriétés rendent aſſurément cette plante digne de nos ſoins. Cependant, dans la Gazette N°. 5, un Mémoire qui ſemble partir d'un citoyen zélé & intelligent, en convenant de l'avantage qu'on trouverait à cultiver l'apocin, le fait redouter pour des terres propres à d'autres productions; mais n'y aurait-il pas moyen de nous en procurer ſans charger ces terres déjà occupées, & qui produiſent des denrées à notre uſage. Suppoſé que l'apocin de la grande eſpece, celui qui fournit les plus longues tiges, & le duvet de la plus grande hauteur, pût proſpérer dans les ſables des dunes où j'ai trouvé l'eſpece inférieure, nous aurions l'avantage de nous fournir abondamment de cette plante, car ces terreins ſont communs ſur nos côtes; nous n'en chargerions pas nos bonnes terres, nous mettrions de plus en valeur des ſables

arides qui ne rapportent actuellement rien à l'État. Comme l'expérience peut seule nous apprendre si l'on réussirait à rendre un pareil service, j'offre de tenter d'élever l'apocin de la meilleure espece dans les sables des côtes du Poitou; si les Citoyens patriotes qui ont fait des observations & qui me semblent le bien connaître & le posséder, veulent m'adresser à Niort en Poitou, de la graine de cette plante avec leurs observations sur sa culture. Pour constater & rendre mon expérience plus facile à répéter, je promets d'en tenir & d'en donner un journal; d'envoyer même en cas de succès, à ceux qui le desireront, quelques plantes avec leurs racines garnies du sable dans lequel je les aurai fait naître.

UTILITÉ *des encouragemens & des fêtes.*

EXTRAIT

D'une lettre de CREST *en Dauphiné.*

Les plus petits événemens qui tendent à augmenter parmi les Laboureurs l'amour de leur profession, autrefois avilie par les préjugés barbares de l'orgueil & de l'ignorance, doivent être consignés dans la Gazette d'Agriculture.

Le 4 Octobre dernier on rendit compte de la distribution des prix pour l'encouragement du labourage, qui se fit le 29 Septembre par M. Rigaud de l'Isle, Bourgeois de Crest & Habitant d'Alex. Le zele patriotique de ce véritable citoyen a ranimé celui des Laboureurs du Village. Le 23 Janvier ils recommencerent leur fête & choisirent pour *Roi* celui qui remporta le premier prix à la susdite distribution. Ils le conduisirent en pompe à l'Eglise paroissiale du lieu, précédé de pains benits & de quelques instrumens du labourage qui étaient ornés. Le Curé qui est très bon cultivateur célébra une Grand'Messe; après laquelle le corps des laboureurs délivra du pain pour trois jours à quarante-cinq familles de cette communauté & des environs que la rigueur excessive & la durée de l'hyver ont réduits à la misere, & auxquelles M. Rigaud de l'Isle fit distribuer de la soupe en son particulier. Le reste de la journée fut consacré au plaisir & terminé par l'élection d'un *Roi* pour l'année prochaine. Ce qui annonce une émulation que de nouveaux encouragemens ne feront qu'augmenter, & qui ne sera surement pas inutile, car le terroir de cette communauté est déjà un des mieux cultivés de la contrée *.

Il serait à desirer que de pareilles fêtes champêtres fussent établies sous les auspices mêmes de l'administration, dans tous les Bourgs & Villages du Royaume. Outre le bien qui en pourrait résulter, elles ranimeraient peut-être plus efficacement que par tout autre moyen, parmi tous les Habitans de la Campagne, cet attachement pour leur état que le mépris des citadins & une espece de délaissement, plus encore que la dureté des temps, leur rendent quelquefois si insuportable.

On ne sçaurait trop applaudir à l'humanité des laboureurs d'Alex; ils ne doivent qu'à eux-mêmes l'idée du bien qu'ils ont fait aux pauvres de leur village; leur fête a été un acte de bienfaisance dans une saison critique où les plus aisés ont toujours à souffrir & à craindre. C'est en les imitant que le gros de la Communauté va se cotiser pour en soutenir les indigens pendant ces trois mois de non-valeurs, projet digne des plus grands éloges, & à la tête duquel est le sieur Motet, Curé du lieu.

* *Il y a dans ce Village une filature de coton établie par MM. Goudar & Ruelle d'Aubenas qui a fait de rapides progrès.*

PRIX *proposé par la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

La Société persuadée qu'elle ne peut contribuer plus efficacement à étendre les connaissances d'Agriculture & d'Économie rurale, qu'en encourageant par des prix les Particuliers à multiplier les recherches & les essais & à les communiquer au public, a résolu (à l'exemple des autres Corps Académiques) de distribuer un prix chaque année au meilleur Mémoire qui sera donné sur le sujet indiqué. Elle a fixé la premiere distribution au mois de Janvier de l'année prochaine 1767.

Ce prix sera une Médaille d'or de la valeur de 300 ℔, ou la même somme en argent, au choix des Auteurs.

La Société propose pour sujet du Prix de cette premiere année: *la maniere de brûler ou de distiller les vins, la plus avantageuse relativement à la quantité & à la qualité de l'eau-de-vie, & à l'épargne des frais.*

M. l'Intendant de Limoges pour seconder les vues de la Société, a bien voulu promettre un autre prix de pareille valeur sur un sujet de théorie au choix du Bureau d'Agriculture de Limoges, & ce prix sera délivré dans le même temps que le premier, au *Mémoire dans lequel on aura le mieux démontré & apprécié l'effet de l'Impôt indirect sur le revenu des Propriétaires des biens fonds.*

Il paraît nécessaire de donner quelques éclaircissemens sur le sujet de ce second prix, & de

fixer avec exactitude l'état de la queſtion.

Les perſonnes les plus éclairées dans la Science de l'économie politique, ſçavent depuis longtemps que tous les Impôts, ſous quelque forme qu'ils ſoient perçus, retombent néceſſairement à la charge des propriétaires des biens fonds, & ſont toujours en derniere analyſe payés par eux ſeuls ou directement ou indirectement.

L'Impôt que le propriétaire paye immédiatement ſur ſon revenu, eſt appellé *Impôt direct*. L'Impôt qui n'eſt point aſſis directement ſur le revenu du propriétaire, mais qui porte ou ſur les frais productifs du revenu, ou ſur les dépenſes de ce revenu, eſt appellé *Impôt indirect*.

L'Impôt indirect, malgré la variété des formes dont il eſt ſuſceptible peut ſe réduire à trois claſſes. *L'Impôt ſur les Cultivateurs; l'Impôt ſur les profits de l'argent ou de l'induſtrie; l'Impôt ſur les marchandiſes paſſantes vendues ou conſommées.* Ces trois claſſes & les differentes formes d'impoſitions dans leſquelles elles ſe ſubdiviſent, peuvent retomber ſur les propriétaires par un circuit plus ou moins long & d'une maniere plus ou moins onéreuſe.

Les propriétaires payent l'*Impôt indirect* de deux facons; en augmentation de dépenſe & en diminution de revenu. Si l'augmentation de la dépenſe ne tombe pas uniquement ſur le propriétaire mais ſur le cultivateur, elle devient, quant à la partie ſupportée par celui-ci, augmentation de frais de culture, & par conſéquent diminution de revenu. Si par les variations que les beſoins de l'Etat amenent dans la quotité de l'Impôt, la dépenſe des Cultivateurs augmente d'une maniere imprévue, la condition du cultivateur deviendra plus mauvaiſe, il ne pourra plus remplir les engagemens qu'il a contractés antérieurement avec le Propriétaire des fonds ſans prendre ou ſur les ſalaires de ſes peines affectes à ſa ſubſiſtance & à l'entretien de ſa famille, ou ſur ſes avances affectées à la reproduction de l'année ſuivante; laquelle ſera diminuée à proportion: ce qui le forcera de chercher un ſecond ſupplément toujours plus fort ſur le fond de ſes avances. Ainſi tandis que la charge croîtra d'année en année, les produits diminueront toujours, & le cultivateur marchera à grands pas vers ſa ruine totale, juſqu'au moment où le terme de ſes engagemens lui permettra (s'il peut encore les renouveller) de faire ſupporter la totalité de la charge au propriétaire en lui donnant un moindre prix de ſa terre. L'impôt qui eſt ainſi prelevé ſur les avances néceſſaires à la production du revenu, au lieu de l'être ſur le revenu, eſt appellé par quelques Ecrivains *Impôt anticipé*.

De très-grands génies ont cru que la forme des *Impôts indirects* mis ſur l'induſtrie & les conſommations pouvait avoir beaucoup d'avantages---en ce que le partage apparent des charges publiques entre tous les membres de la Société en rend le poids moins ſenſible---en ce qu'une partie de cette charge eſt payée volontairement---en ce qu'elle ſe proportionne d'elle même à la fortune des contribuables, qui ne payent qu'à proportion de leurs dépenſes, & qui ne dépenſent qu'en proportion de leurs richeſſes---enfin, en ce que ces Impôts ſont quelquefois dans la main du gouvernement, un moyen d'écarter de certaines branches de commerce la concurrence des Etrangers, & d'en réſerver le profit aux nationaux.

D'autres prétendent au contraire que l'*Impôt indirect* non ſeulement retombe en entier ſur les propriétaires des fonds, mais qu'il y retombe d'une maniere beaucoup plus onéreuſe; qui même a été évaluée dans quelques écrits au double de ce qu'on payerait, ſi l'état avait demandé directement aux propriétaires la même ſomme que le tréſor public retire de l'impôt indirect.

Une queſtion dont les conſéquences ſont auſſi étendues & auſſi intéreſſantes a paru à la Société digne d'être propoſée aux recherches des perſonnes éclairées.

AVIS.

Garance fine grappe vieille à vendre. Il faut s'adreſſer au Pecq ſous S^t. Germain en Laye, chez M^r. Venard, Nég^t. & à Paris à M^r. Braye, chez M^r. Leleu, Banquier.

COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES.

Commerce de Saumons ſalés.

UNe des principales branches du commerce d'Angleterre eſt, ou doit être ſes pêcheries. Les rivieres & les côtes de la partie Septentrionale d'Angleterre & de toute l'Ecoſſe en général abondent en ſaumons, article de proviſion néceſſaire pour les Iſles Britanniques, mais la grande quantité qu'on en prend permet aux Anglais d'en exporter pour de groſſes ſommes d'argent. Pour cet effet on met ce poiſſon dans des barils après l'avoir préparé convenablement & ſalé avec du ſel étranger ſur lequel il ſe paye un certain droit. Les Côtes de Norwege abondent également en ſaumons, mais les Habitans de ce Royaume ignorent la maniere de les préparer pour les envoyer, ſoit en France, ſoit dans la Méditerranée; ils ſe contentaient de couper ces poiſſons en morceaux & de les ſécher ſur les rochers. Il y a quelques années que pluſieurs Marchands d'Ecoſſe & d'Irlande établis à Foyſound & dans d'autres Villes proche la Naze ont formé le projet d'employer dans ce commerce des Saleurs & des Encaqueurs de la Grande Bretagne; ce qu'ils ont effectué en faiſant venir de la partie Septentrionale d'Angleterre, & particu-

lierement de la Côte Orientale d'Ecoſſe ces ſortes d'Ouvriers qu'ils engagent pour la ſaiſon de la pêche. Par ce moyen ils préparent & envoyent une grande quantité de ſaumons en France & dans d'autres marchés étrangers, & ſont en état de vendre leur poiſſon à plus bas prix que celui des mers & rivieres Britanniques, & au préjudice de la main-d'œuvre, & des Douanes de la Grande Bretagne.

DE CADIX, *le* 10 *Janv.* 1766.

Pendant toute l'année 1765, il eſt arrivé dans cette baye 827 bâtimens dont 131 Français, 334 Anglais & 144 Hollandais, les autres étaient Eſpagnols, Napolitains Suédois, Danois, Portugais, Vénitiens, Génois, Malthais & Raguſois.

Le 6 de Janvier, deux Vaiſſeaux Français qui étaient entrés précédemment dans la baye de Cadix avec du bled qu'ils y apportaient, ſont partis pour S^t. Domingue.

DE S^t. MALO, *le* 4 *Février* 1766.

Les vents qui regnent depuis long-temps s'oppoſent à l'arrivée de pluſieurs Navires qu'on attend de l'Amérique, & qui devraient déjà être entrés dans ce Port il y a quelques ſemaines, ce qui fait beaucoup de tort au commerce.

Il eſt entré dans ce Port 4 Navires, ſçavoir, l'*Amarante*, de 200 tonneaux, Capitaine *Guagnard*, le *Comte de la Tour d'Auvergne*, de 250 tonneaux, Capitaine *Lafoſſe*; le *Favori*, de 400 tonneaux, Capitaine *Leceſtre* & le *Duc de Roban*, Capitaine *Dutemple*, venant tous quatre de Marſeille, les deux premiers chargés de ſavon, d'huile, de laine, de coton, d'alun & de proviſions de carême; les deux autres ſur leur leſt.

Il eſt outre cela arrivé douze barques venant du Croiſic avec du ſel & 2 barques chargées de vin, d'eau-de-vie & de quelques autres marchandiſes venant de Bordeaux.

DE BOULOGNE, *le* 4 *Février* 1766.

ÉCHOUEMENT DE NAVIRE.

Le Navire Anglais la *Fortune*, Capitaine *Jean Neulhon*, venant de Guerneſey où il avait porté une cargaiſon de charbon & s'en retournant ſur ſon leſt à Sunderland, a échoué la nuit du 1^er au 2 Février ſur la côte d'Étaples près la pointe du Lornay. On a heureuſement ſauvé l'équipage; mais le Navire déjà vieux & pourri, & qui fait eau de toutes parts, ne peut ſe renfluer ſuivant la déciſion des Experts. On a fait conduire le gréement dans les magazins d'Étaples, & on procédera de ſuite à la vente de la coſſe.

DE HONFLEUR, *le* 6 *Février* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port les derniers jours de Janvier les Navires le *Don de Dieu* & l'*Intrépide*, allant au Banc de Terre-Neuve pour la pêche de la morue. Ces bâtimens doivent s'arrêter à la Rochelle pour y prendre le ſel néceſſaire.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port le 2 & le 3 de Février 9 Navires dont 2, ſçavoir, le *Roland*, de 400 tonneaux & le *Normand* de 150, venant de la Guadaloupe, chargés de ſucre, de coton & de caffé; 5 venant du Grand Banc de Terre-Neuve avec 54 milliers de morue & de l'huile de poiſſon; & les deux autres, ſçavoir la *Fauvette* & la *Dorothée* venant de Breſt.

DU HAVRE, *le* 6 *Février* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 3 & le 4 Février 5 Navires, ſçavoir, *la Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Harmen Schintinling*, allant à Breme, chargé de ſucre & de café; *le Sage*, Capitaine *le Cerclé* de Grandville, allant à ce même lieu ſur ſon leſt; *le Double Louis*, Capitaine *Bechet*. Ce Navire était déjà parti le 31 de Janvier; il a été obligé de rentrer le 2 de mois, & il a de nouveau remis à la voile le 4 pour ſa deſtination à l'Iſle S. Marc. Les deux autres Navires ſont *le Grand S. Pierre*, Capitaine *Gilles le Nouvel*, & *le S. Eſprit*, Capitaine *François le Pelletier*,

BIBLIOTHEQUE ROYALE

tous deux de S. Malo & allants à S. Malo ſur leur leſt.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 2 au 5 de Février 17 Navires, ſçavoir, *la Ducheſſe d'Eguillon*, Capitaine *Deſgreves Fichet*; *le Grand Adrien Marie*, Capitaine *François le Paulmier*; *l'Indécis*, Capitaine *Henri François Douat* venants de Marſeille d'où le 1^er^. était parti le 28 Déc. 1765, le 2^e^. le 7 Janv. ſuivant, & le 3^e^. le 13 Décembre dernier, tous trois chargés de ſavon, d'huile, &c. Les autres Navires, ſçavoir, *la Dame Fortune*, Capitaine *Emanuel Foſſe*, du Havre, parti de Saint Marc le 16 Novembre dernier; *la Charmante Poly*, Capitaine *Georges Parker*, parti de Cork; *le Sunderland*, Capitaine *Jean Thomſon*, parti de Sunderland; *les Trois Freres*, Capitaine *Friderik Hauſen*, parti d'Oſtende; *l'Intelligente*, Capitaine *Jac. le Sot*, parti de Lisbonne; *le Duc de Coigny*, Capitaine *Jac. le Cler*, parti de Cadix le 12 Janvier; *l'Apollonia* & *Jacoba*, Capitaine *Adrien Weſterberg*; *la Cornelie*, Capitaine *Jean Van Dugvenbooden*, & *la Fortune*, Capitaine *Hendrik Jouge Kees*, venants tous trois d'Alicante, partis le premier le 27 Novembre, le ſecond le 18, & le troiſieme le 14 Décembre. Les cinq autres Navires qui ſont *l'Etiennette*, Capitaine *Jac. Ducorneau*; *le jeune Henri*, Capitaine *Huybert Lieuwes*; *l'Intrépide*, Capitaine *Valmont de la Forterie*; *le Glier*, Capitaine *Guirout*; & *la Digue*, Capitaine *Pierre le Loup* venaient le premier de Bayonne, & de relâche au Havre allant à Calais; le ſecond de Port Maurice d'où il était parti le 27 Août *; le troiſieme de Cette d'où il était parti le 7 Janvier; le quatrieme de la Rochelle; & le cinquieme de Breſt.

Travaux & *rapports des Manufactures de Bourgogne, pendant les ſix derniers mois de 1765.*

Il s'eſt fait en draps de Semur-en-Auxois, ſerges larges, ſerges étroites, droguets de trois quarts & d'une demi-aune, draps de Sardy, tridaine talanche, bas de ſoie, bas de laine & couvertures, pour la ſomme de . . . . . 676896 ℔ 10 ß

Le tout ſe conſomme au Pays à l'exception de quelques draps de Semur & Saulieux que les Fabricans placent à Paris & à Troyes à raiſon de 5 à 7 ℔ l'aune; les ſerges larges valent aujourd'hui, toutes teintes & apprêtées 5 ℔ 10 ß l'aune, les étroites, 55 ß, les droguets en trois quarts de Selongey, 32 ß, les étroits, 23 ß, les draps de Sardy, 3 ℔, les droguets ou talanche, 24 à 25 ß.

La manufacture de mouſſeline & indienne, à Dijon, augmente conſidérablement, elle a fait dans ſon dernier ſemeſtre pour cinquante-deux mille 694 livres de mouſſeline & garats; elle a en outre conſommé les garats & guinées des Manufactures de Châlon-ſur-Saone & Bourg-en-Breſſe, qu'elle fait imprimer en indienne avec les ſiens, toute la main-d'œuvre & matiere coute aujourd'hui plus de 200,000 ℔ aux Entrepreneurs; ils en ont vendu pour environ 60,000 ℔, & ont encore en magazin chez le ſieur Jarre, Négociant à Dijon, pour plus de 100,000 ℔ de mouſſelines, indiennes, mouchoirs *idem* & toiles de coton en fond bleu mouchetés en blanc, toutes prêtes à vendre, ſans ce qui s'apprête tous les jours, les mouſſelines ſe vendent ſuivant leurs qualités, les indiennes tirent 15 aunes chaque piece & ſe vendent 25 à 25 ℔ 10 ß; les mouchoirs de 20 à 25 ℔ la douzaine; les toiles bleu, de 50 ß à 3 ℔ l'aune.

La raffinerie de ſucre à Dijon va très-bien, le ſucre en eſt fort blanc & bon, on en a fait depuis l'établiſſement environ 60, milliers, dont il en peut reſter en magazin actuellement environ 50,000 milliers, ſans celui qui ſe trouve dans les moulins & à l'étuve; le Bourgeois le paye 19 ß la liv. & le Marchand 2 ß moins.

Les fers valent aujourd'hui à Dijon 150 ℔ le millier.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

* *Ce Navire a été forcé de relâcher à Lisbonne pour y faire réparer une partie de ſon chargement & ſon gouvernail, l'un & l'autre fort endommagés par pluſieurs tempêtes. Il a ſouffert encore depuis même ſon départ de Lisbonne.*

*LETTRE de M. C. à M*** en réponſe à celle qui a été inſérée dans la Gazette du Samedi 15 Février, N°. 13. pag. 103.*

J'AI lu, Monſieur, la lettre que vous avez adreſſée aux Auteurs de la Gazette ſur ce que vous appellez les *prétendues* claſſes productive & ſtérile. J'applaudis infiniment au zèle & à la juſteſſe de ſens qui, dans les idées où vous êtes, vous font déſirer que cette diſcuſſion ceſſe. Je le ſouhaiterais comme vous, ſi elle me paraiſſait, comme elle vous le paraît; *ne pouvoir être d'aucune utilité pour l'intérêt public.* Mais il me ſemble que cette *inutilité*, que vous ſuppoſez, n'eſt point du tout démontrée. Je crois m'appercevoir au contraire que dans un Pays où l'on a regardé long-tems les Manufactures comme plus *productives* que l'Agriculture, & où, pour aſſurer à ces premieres l'avantage de la concurrence dans le débit de leurs marchandiſes à l'Etranger par le bas prix de la conſommation des Ouvriers, on a pendant 103 ans proſcrit le commerce des grains, afin de tenir les bleds à vil prix, & ſacrifié en cela l'intérêt général des Cultivateurs, des Propriétaires des terres, du Roi, des Décimateurs, & de tout le reſte de la Nation qui ne peut vivre que ſur la dépenſe de ces quatre ordres de perſonnes, à ce qu'on a cru, peut-être trop légérement, l'intérêt des Manufacturiers; dans un Pays où l'on croit encore que ces travaux (qui varient les moyens de conſommation, ſans augmenter cependant la valeur de la maſſe totale des conſommations priſes à la premiere main) ſont néanmoins comme l'Agriculture une ſource abondante de richeſſes, qu'il peut même être utile d'accroître quelquefois au préjudice de l'Agriculture; dans un Pays où l'on penſerait qu'il eſt *égal pour l'Etat que les Cultivateurs perdent, pourvû que ce ſoit au profit des Agens de l'Induſtrie & du Commerce*; & où en conſéquence de ces principes on laiſſerait ſubſiſter, (à ce que l'on croirait, en faveur de ces derniers) un grand nombre de privileges excluſifs, leſquels diminueraient conſidérablement la valeur venale & même la quantité des productions du territoire, & par conſéquent les repriſes des Cultivateurs ainſi que les revenus des Poſſeſſeurs des terres, de l'Etat & des Décimateurs; & par conſéquent la dépenſe de ces Propriétaires uniques de toutes les productions que la terre fait naître, & par conſéquent les travaux de l'Induſtrie & du Commerce qui ne peuvent s'exécuter que ſur ces productions; dans un Pays où malgré le projet d'encourager l'Induſtrie & le Commerce, on aurait, en raiſon de la faculté *productive* ſuppoſée à ces deux genres de travaux importans, chargé, comme par tout ailleurs, le Commerce & l'Induſtrie d'une quantité conſidérable d'impoſitions très-propres à gêner le Commerce & à décourager l'Induſtrie. Je crois m'appercevoir, dis-je, que dans un tel Pays il ſerait fort important d'examiner avec une exacte & profonde ſévérité, s'il y a quelqu'autre claſſe d'hommes employés à des travaux productifs que celle des Agens de l'Agriculture, & ſi les Agens de l'Induſtrie & du Commerce quoiqu'*utiles* & occupés à des travaux *très-utiles*, ne ſont pas néanmoins des Agens *ſtériles* dont le travail eſt *ſtérile*. Car il faut diſtinguer *utile* de *productif*; tout ce qui eſt *productif* eſt *utile*, mais tout ce qui eſt *utile* n'eſt pas *productif*. Le champ qui me nourrit a ces deux qualités; la maiſon qui me loge n'a que la 1^ere^.

Voilà tout ce dont il ſerait peut-être à déſirer que l'on convînt une bonne fois; & ceux qui par amour *pour le bien public* ſouhaiteraient que l'on convînt de cette vérité, ne prétendent point du tout qu'il faille abbattre les maiſons, & n'ont dit cela nulle part; bien au contraire ils ſentent l'avantage d'être logé, & même de l'être commodément; & c'eſt pour cela qu'ils répetent avec, une ſorte de fermeté (que l'évidence inſpire,